

# REGLEMENT CONCOURS DE PÊCHE AUX LEURRES SAINT GENEROUX 3 SEPTEMBRE 2017



## I. D ROULEMENT DE L' PREUVE

L'accueil des p cheurs se fera   partir de 5h30, au lieu dit «Montguimier». Pour la 3eme  dition, une seule manche de p che d'une dur e de 5h (m me dur e que l'an dernier). Le concours d bute donc t t, afin de laisser plus de libert  sur la fin de journ e.

☞ P'tit d�j (compris dans l'inscription)	: 5h30 � 6h30
☞ Mise � l'eau des bateaux et pr�paration du matos	: 5h30 � 6h30
☞ Briefing	: 6h45
☞ P�che:	: 7h � 12h
☞ D�briefing et remise des lots	: 12h30 � 13h30
☞ Repas (compris dans l'inscription)	: 13h30

**L' preuve concerne une comp tition de p che aux leurres artificiels en float-tube (individuel) et en bateau (en double).**

- ☛ Les concurrents devront  tre en possession d'une carte de p che valide.
- ☛ Les organisateurs se r servent le droit d'annuler le concours en cas de force majeure.
- ☛ Les concurrents sont seuls responsables de leurs mat riels (v hicule, bateau, float-tube, cannes etc.). Les organisateurs d clinent toutes responsabilit s en cas d'accident ou vol de mat riels durant la comp tition.
- ☛ Un participant mineur ne pourra concourir que s'il pr sente une autorisation parentale.

## II. MATERIEL AUTORIS 

- ☛ Pour la p che en float-tube les d placements se feront uniquement   l'aide de palmes. Toute assistance  lectrique est interdite.
- ☛ Les d placements et l'action de p che sur les float-tube ne pourront se faire qu'en  tant en position assise.
- ☛ L'usage des  puisettes est autoris  et m me conseill . Seules les  puisettes avec les mailles non nou es et caoutchout es sont permises.
- ☛ Les « fish-grip » ou « pinces   poissons » et les gaffes sont interdits.

# REGLEMENT CONCOURS DE PÊCHE AUX LEURRES SAINT GENEROUX 3 SEPTEMBRE 2017



- 🐟 L' cho sondeur et le GPS sont autoris s.
- 🐟 Les comp titeurs pourront monter le nombre de cannes qu'ils souhaitent mais ils ne pourront p cher qu'avec une seule canne   la fois. La p che   la mouche des carnassiers est autoris e.
- 🐟 Toute embarcation devra avoir un sac de conservation ou une bourriche afin de conserver leur(s) poisson(s) en bonne sant  le temps qu'elle rejoigne les commissaires pour la mesure.

### III. D ROULEMENT SPORTIF

- 🐟 Le d part et la fin de manche sont annonc s : ils se font tous deux au point de ralliement dans l'heure impartie. Les embarcations devront  tre accost es avant la fin de la manche soit maximum   12h.
- 🐟 La distance entre les float-tubes et bateaux en action de p che sera de 10 m tres minimum, m me entre copains.
- 🐟 Les poissons captur s seront valid s uniquement s'ils sont piqu s dans la bouche.
- 🐟 Les poissons pris en compte :
  - 🐟 Black-bass : maille 300 mm
  - 🐟 Brochet : maille 500 mm
  - 🐟 Perche : maille 200 mm
  - 🐟 Sandre : maille 400 mm
  - 🐟 Silure : maille 600 mm
  - 🐟 Chevesne : maille 300 mm
- 🐟 La p che se pratiquera uniquement en no-kill. Les poissons morts ou qui ne repartiront pas ne pourront pas  tre comptabilis s.
- 🐟 Le harponnage volontaire du poisson est interdit.
- 🐟 Les comp titeurs ne pourront en aucun cas conserver des poissons non maill s, ils devront  tre rel ch s imm diatement apr s leur prise.

# REGLEMENT CONCOURS DE PÊCHE AUX LEURRES SAINT GENEROUX 3 SEPTEMBRE 2017



## IV. CLASSEMENT

➤ Pour le classement g n ral seuls les 6 plus gros poissons seront pris en compte.

➤ Le calcul des points de la comp tition se fait par mesure des poissons en millim tres : (1mm = 1point)

Exemple :

Prise 1 : Black-bass 321 mm	= 321 points
Prise 2 : Brochet 623 mm	= 623 points
Prise 3 : Perche 226 mm	= 226 points
Prise 4 : Sandre 678 mm	= 678 points
Prise 5 : Silure 664 mm	= 664 points
Prise 6 : Chevesne 312 mm	= 312 points
Prise 7 : Perche 203 mm	= 203 points
Total	= 2824 points

## V. S CURIT 

➤ Le gilet de sauvetage est obligatoire, aucun comp titeur ne pourra prendre le d part sans gilet de sauvetage.

➤ Toute embarcation devra porter assistance   son ou ses voisins en cas de difficult s ou de danger.

➤ L'usage d'alcool ou de drogues est interdit durant la comp tition.

➤ Tout d sistement sera impossible moins de 15 jours avant l' preuve. Sauf cas de force majeur, nous contacter.

**Tout acte ne respectant pas ce r glement entrainera une p nalit  de points voire une disqualification !**

**REGLEMENT CONCOURS DE  
PÊCHE AUX LEURRES  
SAINT GENEROUX  
3 SEPTEMBRE 2017**



**BULLETIN D'INSCRIPTION concours + repas  
inclus**

**Nom :**                                      **Pr nom :**                                      **Date de naissance :**

**Adresse :**

**T l phone :**                                      **Mail :**

**Type d'embarcation :**                       Float-tube                       Bateau

*« Je d clare sur l'honneur avoir lu le pr sent r glement et en respecter le contenu ».*

Date et signature pr c d s de la mention « lu et approuv  » :

---

L'inscription sera valid e   r ception du pr sent document sign  et accompagn  d'un ch que de 30   par float-tube et 60   par bateau ou 2 X 30  

  l'ordre de : AAPPMA LA BREME.

**Adresse d'envoi :**                      GODARD Arthur  
9 rue de Thiors  
79600 SAINT GENEROUX

**Renseignements :**                      GODARD Julien 06.27.82.42.64

---

**INSCRIPTION REPAS MOULES FRITES**  
**non-comp titeurs**

Pour ceux qui ne p chent pas, mais qui d sirent venir manger   midi

Nom	Pr�nom	Repas adulte (12�)	Repas enfants (-12ans) (7�)

Cette derni re feuille est   renvoyer, les autres sont   conserver.